

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025****N°DCM-2025-059****OBJET :****FINANCES**Tarifs pour les fournitures
scolaires du primaire

Année scolaire 2025-2026

L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 1^{er} juillet 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. DI CARLO -
Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE -
Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS -
Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL
représentée par Mme BIAJOUX.

Absents : Mme BROCHARD - M. POCHON.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres votants : 25

Madame Sylvie BIAJOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame ROBIN propose aux conseillers municipaux d'adopter les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026, sans augmentation par rapport à ceux de 2024-2025 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour),

APPROUVE les tarifs 2025-2026 des fournitures scolaires, comme suit :

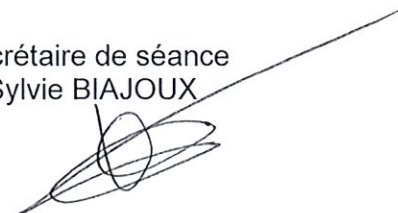
Année scolaire	2025 / 2026	
Ecole élémentaire	66,50 €	
Classe d'intégration (ULIS)	108,10 €	→ Tarif applicable classe UEMA-Maternelle autisme
Ecole maternelle	66,50 €	

Ainsi délibéré le 7 juillet 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Sylvie BIAJOUX



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 16 JUIL. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 16 JUIL. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.